

TUILE CANAL

CANAL MEDOC PATINEE & POSIFIX® MEDOC



**MONIER**

L'ASPECT D'UNE TUILE DE RECUPERATION,  
LA FIABILITE EN PLUS



INNOVATION

PLUS  
D'ENERGIE POUR  
VOTRE TOIT

## TUILE CANAL

### CANAL MEDOC PATINEE & POSIFIX® MEDOC

## UNE TUILE AUX MULTIPLES EFFETS



- 1 - 7 tuiles de finition différente
- 2 - Surface ouvragée : effet bosselage, lissé à la main
- 3 - Epaisseur renforcée jusqu'à 18 mm
- 4 - Résistance exceptionnelle (tuile pressée)
- 5 - Poudrage : effet de lichen

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Type	Tuile de terre cuite canal
Nombre de tuiles au m <sup>2</sup>	CANAL MEDOC PATINEE en couvert : 12,1 à 15,2 POSIFIX® MEDOC ou CANAL MEDOC PATINEE en courant : 12,1 à 15,2
Poids unitaire	CANAL MEDOC PATINEE en couvert : ≈ 2 kg POSIFIX® MEDOC : ≈ 2,2 kg
Poids au m <sup>2</sup>	POSIFIX® MEDOC en courant : ≈ 26,6 à 33,4 kg CANAL MEDOC PATINEE en couvert ou en courant : ≈ 24,2 à 30,4 kg
Longueur hors-tout	≈ 50 cm
Largeur hors-tout	≈ 18 cm
Largeur utile	de 23 à 20 cm (selon espacement de 5 à 2 cm)
Pureau longitudinal	de 36 à 33 cm (selon recouvrement mini de 14 à 17 cm)
Mètre linéaire de liteau/m <sup>2</sup>	de 2,8 à 3 ml
Mise en œuvre	pose à joints droits
Norme produit	NF EN 1304
Norme d'application	NF P 31-201 [DTU 40.22]
Nombre de tuiles par palette	CANAL MEDOC PATINEE : 270 POSIFIX® MEDOC : 160
Poids de la palette	CANAL MEDOC PATINEE : 540 kg POSIFIX® MEDOC : 352 kg

### NOTE DE PRESCRIPTION

La tuile de couvert sera en terre cuite, de la famille des Canal, de 50 cm de long et d'une largeur en nez de 18 cm, d'épaisseur renforcée avec un extrados à surface structurée de type CANAL MEDOC PATINEE de MONIER ou similaire. Sa pose se fera conformément à la norme d'application NF P 31-201 [DTU 40.22]. Sa mise en œuvre se fera à l'aide de l'ensemble des pièces spécialement étudiées pour réaliser une pose à sec des façtages et des rives tel qu'indiqué dans le DTU.

### GARANTIES



Pour tout projet développé dans le cadre de la démarche HQE®, une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire est disponible sur demande pour cette tuile.

### NUANCIER

#### CANAL MEDOC PATINEE

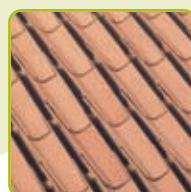


Authentique

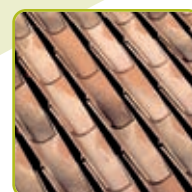


Nuances du Sud \*

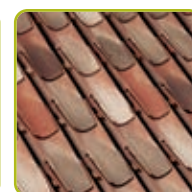
#### POSIFIX® MEDOC



Paille Rosé



Silvacane Littoral



Silvacane Xahara

\* Disponible courant 2010

Le processus de cuisson de la terre cuite peut générer de légères nuances de teintes. Pour obtenir un toit homogène, il est conseillé de panacher les tuiles entre palettes. Les procédés d'impression ne garantissent pas obligatoirement une reproduction fidèle des couleurs. Demandez à voir la tuile en situation.

Les valeurs sont données à titre indicatif et sont donc susceptibles d'évoluer.

## NOS RECOMMANDATIONS

Pour cette tuile, MONIER vous propose une gamme exclusive d'accessoires de tuile et de composants de toiture pour traiter les points singuliers du toit : écrans de sous-toiture traditionnel et H.P.V., closiers en rouleau, accessoires de finition et de ventilation, fixations, etc. Les produits de cette gamme vous apporteront la garantie d'une pose rapide, d'un toit fiable et d'une grande longévité, en conformité avec la réglementation. Nous recommandons l'utilisation de ces accessoires et composants de toiture exclusifs MONIER pour la pose à sec. Par leur présence et selon les cas :

- Ils améliorent la productivité sur le chantier.
- Ils augmentent le niveau de performance de l'ouvrage.
- Ils offrent une réponse aux situations climatiques extrêmes.

Les tuiles, comme précisé dans les DTU en vigueur doivent faire l'objet d'un entretien régulier à la charge du maître d'ouvrage (enlèvement des mousses, feuilles, etc...).

## LA REGLEMENTATION

### TABLEAU DES PENTES MINIMALES EN %

Zones	Pentes minimales en %					
	I		II		III	
Sites	Pentes	Recouv	Pentes	Recouv	Pentes	Recouv
Protégé	24	14	27	15	30	15
Normal	27	15	30	16	33	16
Exposé	30	16	33	17	35	17

Ces données conviennent pour les rampants dont la longueur de projection horizontale n'excède pas 12 m. Recommandations du DTU.

#### DEFINITION DES SITES SELON LE D.T.U.

SITES	DEFINITION
<b>Protégé</b>	Fond de cuvette entouré de collines sur tout un pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent. Terrain bordé de collines sur une partie de son pourtour correspondant à la direction des vents les plus violents et protégé pour cette seule direction du vent.
<b>Normal</b>	Plaine ou plateau pouvant présenter des dénivellations peu importantes, étendues ou non (vallonnements, ondulations).
<b>Exposé</b>	<u>Au voisinage de la mer</u> : Le littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles ou presque îles étroites, les estuaires ou baies encaissées et profondément découpées dans les terres. <u>A l'intérieur du pays</u> : Les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées (par exemple Mont-Aigoual et Mont-Ventoux) et certains cols.

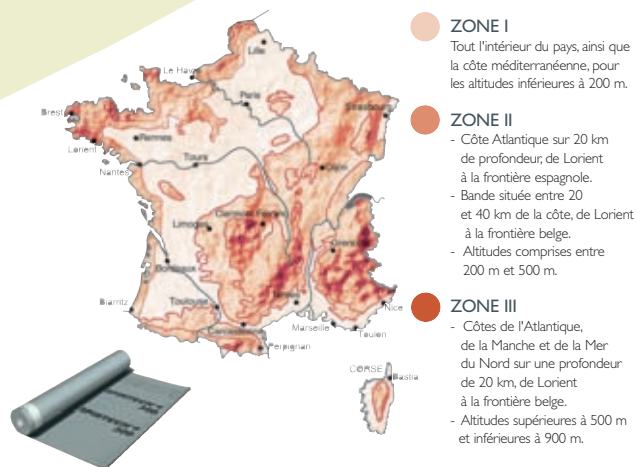
Ce découpage en trois zones ne doit pas être confondu avec le découpage en Régions de Neige et de Vents donné dans les règles NV.

**Afin d'éviter les infiltrations de neige poudreuse, les DTU en vigueur recommandent l'utilisation d'un écran de sous-toiture. Sa mise en œuvre est également préconisée par le SNEST afin de recueillir et conduire à l'égout les éventuelles infiltrations d'eau et de protéger contre la pénétration de poussières et suies.**

### Zones d'application des pentes minimales

La France est divisée en 3 zones d'application des pentes minimales (eu égard à la concomitance vent-pluie)

Remarque : en cas d'incertitude concernant la zone d'application, il est primordial de se reporter à la définition des zones ci-dessous.



- ZONE I**  
Tout l'intérieur du pays, ainsi que la côte méditerranéenne, pour les altitudes inférieures à 200 m.
- ZONE II**  
- Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole.  
- Bande située entre 20 et 40 km de la côte, de Lorient à la frontière belge.  
- Altitudes comprises entre 200 m et 500 m.
- ZONE III**  
- Côtes de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord sur une profondeur de 20 km, de Lorient à la frontière belge.  
- Altitudes supérieures à 500 m et inférieures à 900 m.

## FIXATION DES TUILES EN PLAIN CARRE

Pour des vents violents, MONIER préconise d'aller au-delà des recommandations DTU et par conséquent de fixer toutes les tuiles.

(1) Les zones et sites d'exposition au vent considérés sont ceux prévus par les règles NV 65.

Pour plus d'informations, consulter le DTU 40.22.

Pour empêcher le glissement des éléments de couverture et pour assurer la tenue au vent, MONIER préconise les crochets de fixation boucle pression. (Recouvrement tuiles 12, 14, 15, 16 et 17 cm).



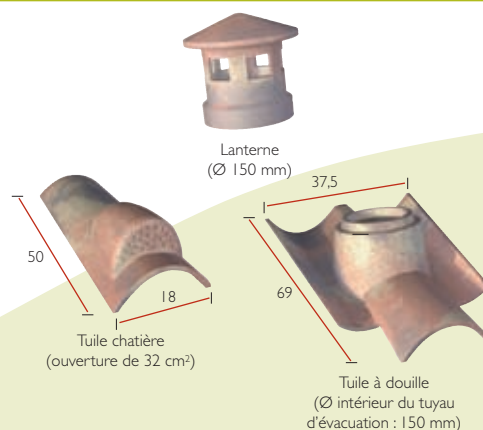
Pentes en %	Zones 1 et 2 <sup>(1)</sup> Sites protégé et normal <sup>(1)</sup>		Zones 1 et 2 <sup>(1)</sup> : Site exposé <sup>(1)</sup> Zones 3 et 4 : Tous sites	
	Rives et égouts	Partie courante	Rives et égouts	Partie courante
$p \leq 30$	toutes	libres	toutes	toutes
$30 < p \leq 60$	toutes	toutes	toutes	toutes

## AERATION - VENTILATION

La ventilation de la sous-face des tuiles et de leur support doit être assurée. Elle assure un bon comportement dans le temps des matériaux constitutifs de la couverture. L'utilisation des tuiles châtères est recommandée en partie haute et en partie basse de la couverture. Les sections totales des orifices de la ventilation doivent être réparties par moitié entre partie basse du (ou des) versant(s) et, par moitié au voisinage du (ou au) faîtage. Les rejets d'air humide et/ou vicié provenant de ventilation ou d'extraction des pièces d'habitation par VMC ou autre, doivent impérativement s'effectuer hors des combles. Pour plus de détails sur ces 2 points, se reporter aux DTU en vigueur.

Type de comble	Section totale de ventilation <sup>(1)</sup>
	$S = 0$
	$S = 0$
	$S_1 = 0$ $S_2 = 1/3\ 000$ <sup>(2)</sup>
	$S_1 = 0$ $S_2 = 1/3\ 000$ <sup>(2)</sup>

(1) rapportée à la surface projetée horizontalement.  
(2) sauf écrans de sous-toiture respirants sous avis technique type SPIRTECH®.



A noter : pour une meilleure efficacité, les tuiles à douille doivent être placées au plus près du faîtage.

Les valeurs sont données à titre indicatif et sont donc susceptibles d'évoluer.

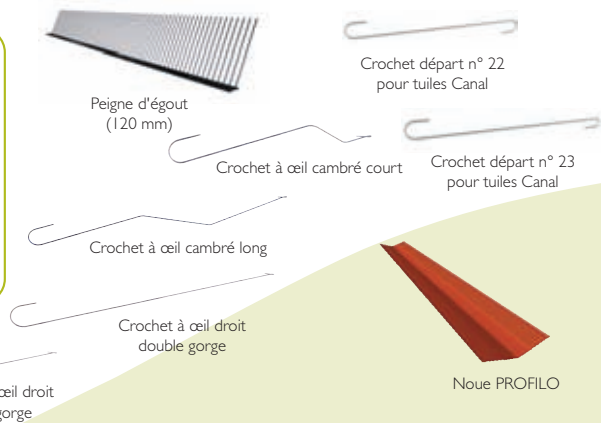
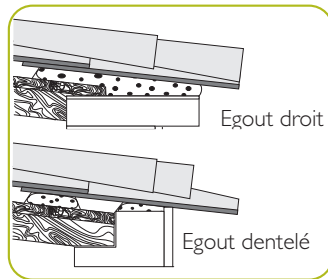
## LES POINTS SINGULIERS

### NOUE ET EGOUT

Deux finitions sont possibles :

- égout droit,
- égout dentelé.

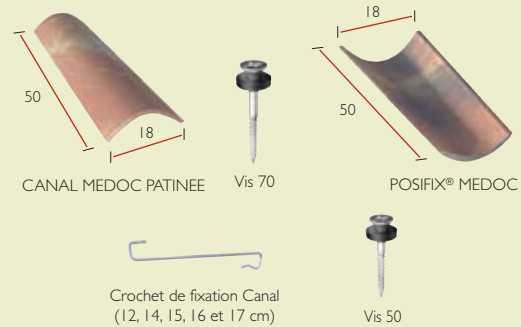
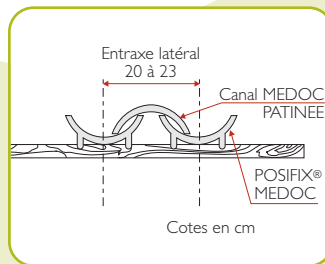
Dans tous les cas, les tuiles du premier rang seront obligatoirement fixées. Se reporter au DTU en vigueur. MONIER vous propose une gamme de noues pré-formées. La pose d'un peigne d'égout empêche toute intrusion de rongeurs et d'oiseaux. Il est posé en bas de pente et le long de la noue.



### RIVES

Les tuiles sont posées avec un recouvrement de la tuile du rang supérieur sur celle du rang inférieur, selon les valeurs du tableau n°3, et avec un espacement latéral de 2 à 5 cm entre les éléments, à leur partie la plus large.

La queue de couvert viendra buter sur la queue de courant de la rangée supérieure.

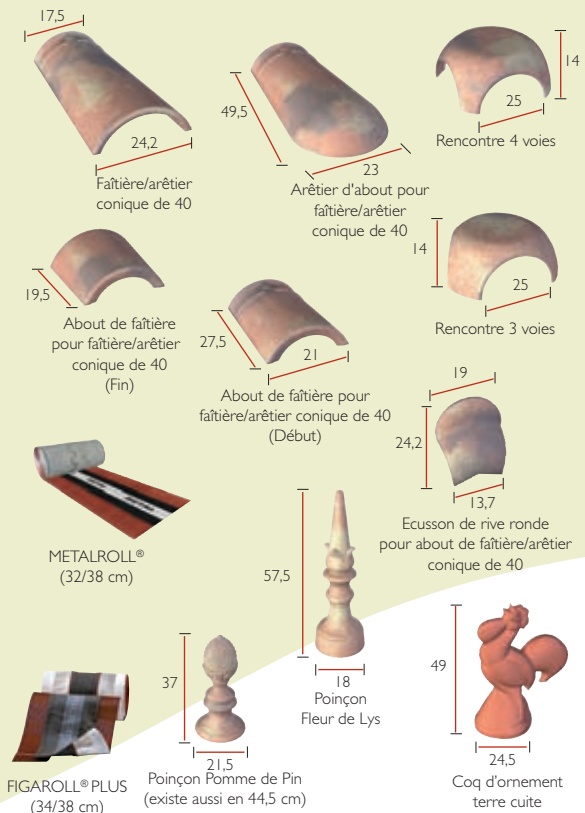
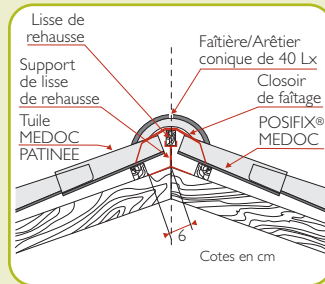
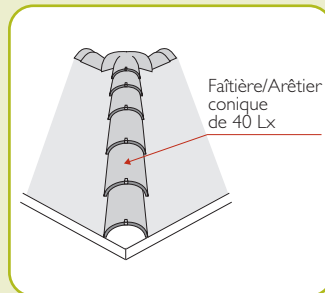


### ARETIER / FAITAGE

MONIER recommande la pose à sec avec un closoir ventilé. Ce système permet de désolidariser les faîtières/arêtiers des rampants et facilite les interventions a posteriori. Les approches sont réalisées en tronçonnant les tuiles.

D'une mise en œuvre rapide, le faitage à sec permet une ventilation complémentaire. Il désolidarise les tuiles faîtières de la couverture.

Il évite toute fissuration lorsque la charpente prend son assise ou lors du remplacement éventuel d'une tuile ou d'une faîtière.



Les valeurs sont données à titre indicatif et sont donc susceptibles d'évoluer.

**POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

MONIER se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques de sa gamme



[www.monier.fr](http://www.monier.fr)

S.A.S. au capital de 116 520 557 € - 662 043 272 R.C.S. Paris  
Siège social : 67, Avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre  
T : 01 58 91 20 00 - F : 01 58 91 20 01

Allô MONIER

**N° Indigo 0 820 338 338**

0,15 Euro TTC/m